



# NOS ENGAGEMENTS GROUPE



Ce document présente les engagements des villages vacances Cap France pour vos séjours en groupe, à partir de 10 personnes.

## ENGAGEMENTS SUR LES RÉSERVATIONS

✓ L'ensemble de nos établissements appliquent les conditions de réservation anticipée suivantes :

- **A + de 12 mois :**  
acompte forfaitaire (1 000 €) puis 2 acomptes de 30 % + solde J-30
- **A - de 12 mois :**  
30 % à la réservation puis un 2e acompte de 30 % + solde J-30

- ✓ Les villages Cap France communiquent à chaque réservation les conditions et prix de l'**assurance annulation**. Aucun remboursement ne peut être effectué si vous ne souscrivez pas à l'assurance.
- ✓ Nos villages s'engagent à vous remettre des conditions générales de ventes complètes et actualisées en amont et lors de la réservation.
- ✓ Nos villages appliquent un supplément pour les chambres individuelles.
- ✓ En raison de réglementations différentes selon la destination choisie (montagne, campagne, littorale), le nombre de guides et d'accompagnateurs peut varier selon le nombre de participants au sein de votre groupe.

Retrouvez-nous sur [www.capfrance-vacances.com](http://www.capfrance-vacances.com)

## ENGAGEMENTS SUR LA POLITIQUE FIDÉLITÉ ET PARTENAIRES

- ✓ le chauffeur est inclus dans les effectifs payants du groupe.
- ✓ Nos villages appliquent **1 gratuité par tranche de 20 payants** adultes en chambre double. Exemples :

- Un groupe de 21 personnes payantes (dont le chauffeur) = 1 gratuité
- Un groupe de 41 personnes payantes (dont le chauffeur) = 1 gratuité
- Un groupe de 42 personnes payantes (dont le chauffeur) = 2 gratuités

- ✓ Si vous êtes nouveaux clients et que vous ne bénéficiez pas encore de chèques fidélités, chaque village participe à une **opération de bienvenue** en déduisant sur votre facture :

- 100€ pour un groupe de 20 à 34 payants sur un séjour de 7J/6N
- 100€ pour un groupe de 35 à 69 payants sur un séjour de 6J/5N ou 5J/4N.
- 250€ pour un groupe de 35 à 69 payants sur un séjour de 7J/6N

- ✓ Chaque village remet au responsable du groupe qui règle le séjour, un **chèque fidélité valable 3 ans** à partir de la fin du séjour et selon le barème suivant :

- Si le groupe est inférieur à 20 = 1 €/ jour/personne
- Si le groupe est supérieur ou égal à 20 = 1,50 €/jour/personne

Des chèques sont attribués (liste non exhaustive) :

- Pour des weekends
- Pour des regroupements familiaux
- Pour des séjours touristiques, randos, sportifs...

- ✓ Les groupes ANCV ne bénéficient pas des chèques de fidélité, des chèques de bienvenue et du programme de gratuités.
- ✓ Dans le cadre de notre **politique partenaire** (liste de nos partenaires sur demande), une remise de 5% est accordée sur la pension-complète, la demi-pension et la location. Elle s'applique aux seuls détenteurs de la carte d'adhésion du partenaire Cap France. Offre cumulable avec le chèque de fidélité mais non cumulable avec le chèque de bienvenue ou les offres promotionnelles en cours (sauf disposition particulière de l'établissement).
- ✓ Dans le cadre des **séjours de repérage**, la durée du séjour offert ne peut excéder 3 jours (2 nuits). Ce dernier sera facturé et déduit de votre facture une fois le devis signé.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre village  
ou écrivez-nous à [service-clients@capfrance.com](mailto:service-clients@capfrance.com)